

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_238 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) - RÉALISATION
D'UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ - RECRUTEMENT D'UN CHEF(FE) DE PROJET
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

L'an deux mille vingt , le quinze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 15 décembre 2020 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur David DONNEZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Monsieur Jacques ROUSSEL

Membre excusé : Monsieur Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Gilbert HANGARD (pouvoir à Anne GILLET VIES), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

N° DEL2020_238 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) - RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ - RECRUTEMENT D'UN CHEF(FE) DE PROJET CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Pilote : Politique de la ville

Monsieur Grégory AVEROUS, rapporteur,

La politique des aides de la CAF, en faveur de l'enfance et jeunesse, change. Les contrats enfance jeunesse que nous connaissons sont remplacés à leur terme par une Convention Territoriale Globale (CTG).

Le contrat enfance jeunesse d'agglomération en cours arrive à son terme au 31 décembre 2021. D'ici là, nous devons avoir réalisé un diagnostic partagé de notre territoire et signé une Convention Territoriale Globale (CTG) pour pouvoir bénéficier des aides de la CAF.

Les nouveaux dispositifs financiers d'aide de la CAF sont les « Bonus territoires ». Ils rassemblent les fonds de la Prestation de Service Unique (PSU) et du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). La signature d'une CTG est nécessaire pour que, dès début 2022, chaque commune bénéficiaire puisse recevoir les nouvelles aides dédiées de la part de la CAF.

Une rencontre a été organisée avec la CAF afin de mieux cerner le contexte de la CTG et les attendus. Pour la CAF l'échelle de l'agglomération constitue un territoire cohérent et pertinent pour poser le diagnostic et le cadre global de la CTG. En effet, la nouveauté réside dans le fait que le diagnostic et la convention portent sur des composantes élargies des services aux familles. Au-delà des thématiques antérieures, enfance, jeunesse et parentalité, la CTG porte aussi sur l'accès aux droits, la vie sociale, l'insertion, la politique de la ville, l'habitat et le cadre de vie.

Le diagnostic représente un gros travail en direction de toutes les communes et dans un temps contraint malgré tout. Aussi, il est proposé de s'attacher les services d'un bureau d'étude. Dans cette optique, la CAF nous oriente vers le CREDOC, Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie, qui intervient, notamment, dans le même cadre, pour l'agglomération de Rodez. Enfin, la CAF dispose de données qu'elle peut mettre à disposition. Nous avons, nous même, à différents niveaux et sur plusieurs thématiques, des éléments de diagnostics existants.

Le diagnostic doit faire un état des lieux, lister les avantages et les difficultés et présenter les engagements politiques du territoire en termes d'enjeux et d'objectifs stratégiques et opérationnels. Mais, le plan d'action reste évolutif et peut être proposé ensuite au fur et à mesure.

Par ailleurs, afin d'assurer durablement le lien entre les différentes thématiques et la future instance de pilotage, accompagner le diagnostic, mettre en œuvre, ensuite, la convention et l'évaluer, la CAF demande la création et le recrutement

d'un équivalent temps plein dédié de cadre A, dont la mission sera de faire vivre dans le temps la convention.

Il est proposé de créer, au tableau des effectifs de la communauté d'agglomération, un poste de « Chef de projet Convention Territoriale Globale ». Ce poste serait rattaché à l'actuelle direction « Politique de la ville-Insertion ». Cette personne sera amenée à intervenir auprès de toutes les communes de l'agglomération afin de répondre aux besoins de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la future convention et à présenter, proposer et rendre compte à l'instance de pilotage.

La CAF finance le poste de chef de projet à hauteur de 50%, soit 24 000€ pour un coût de base de 48 000€. Cette aide au poste, de la CAF, est plafonnée.

Il est proposé l'inscription, au budget primitif 2021 des ressources humaines :

- En dépenses de la somme de 48 000€
- En recettes de la somme de 24 000€

La CAF alloue, aussi, une aide forfaitaire de 5 000€ pour la réalisation du diagnostic qu'elles qu'en soient les modalités. Dans l'optique du recours à un bureau d'étude, il est proposé l'inscription, au budget primitif 2021 du relais d'assistantes maternelles de l'Albigeois :

- En dépenses de la somme de 10 000€
- En recettes de la somme de 5 000€

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 novembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la réalisation d'un diagnostic partagé de territoire à l'échelle de l'agglomération et de ses 16 communes,

APPROUVE la création, au tableau des effectifs de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, d'un poste à temps plein de cadre A, chef(fe) de projet « convention territoriale Globale », rattaché à la direction « Politique de la ville-Insertion »,

AUTORISE le lancement du recrutement, d'un cadre A, à temps plein, chef(fe) de projet « convention territoriale Globale »,

APPROUVE pour le financement du poste de chef(fe) de projet, l'inscription, au budget primitif 2021 des ressources humaines :

- En dépenses de la somme de 48 000€
- En recettes de la somme de 24 000€

APPROUVE pour le recours à un bureau d'étude, l'inscription, au budget primitif 2021 du relais d'assistantes maternelles de l'Albigeois :

- En dépenses de la somme de 10 000€
- En recettes de la somme de 5 000€

AUTORISE la présidente à remplir toutes les formalités inhérentes à ce dossier et à signer,

Pour extrait conforme,
Fait le 15 décembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL